

## Accord temps partiel : «le monde des bisounours» des employeurs de familles rurales !

L'ANI (accord national interprofessionnel), impacte les associations de Familles Rurales sur la réglementation concernant les temps partiels. Si le texte initial prévoit qu'à toute nouvelle embauche, à partir de janvier 2015, un minimum pour un temps partiel de 24 heures hebdomadaire ou 124 heures par mois, il est aussi prévu dans ce même texte toute une cohorte de dérogations possibles .

Les employeurs de la branche Familles Rurales ont interpellé les syndicats sur ce sujet et souhaitaient aboutir très rapidement à un accord.

Lors de la commission paritaire du 17 septembre, un accord est proposé à la signature.

**Seule la CFDT sera signataire de cet accord.**

Pour la CGT, cet accord en dérogeant aux 24 heures hebdomadaires de l'ANI, ne peut que pénaliser les salariés à temps partiel, et induire plus de précarité. Même si cet accord professionnel national prévoit un découpage des «planchers» du nombre d'heures par profession, il peut aussi être soumis à interprétation de la part des employeurs des associations de Familles Rurales.

Un article de cet accord concerne les compléments d'heures par avenant au contrat de travail.

Cette mesure dans son application, ne permettra plus d'avenant à la hausse du contrat de travail en fin de période de modulation.

**Les employeurs en ont rêvé,  
la CFDT l'a signé !  
LA CGT NE SERA PAS SIGNATAIRE  
DE L'ACCORD.**

Complémentaire santé obligatoire de branche :

La mise en place de la complémentaire santé en est encore à l'étude des candidatures des mutuelles.

Nouvelles fédérations familles rurales : 2 nouvelles fédérations ont vu le jour

- ⇒ Mayotte composé de 10 associations et 300 adhérents,
- ⇒ Ile de la Réunion composé de 5 associations et de 150 adhérents.

Représentativité des syndicats dans la branche :

- ⇒ CGT 39 %
- ⇒ CFDT 25 %
- ⇒ FO 13 %
- ⇒ CFTC — de 8 %
- ⇒ UNSA, à la marge.

**POUR connaître vos droits, vous défendre,  
Revendiquer !**

**Pour ne pas vous laisser faire,  
agissez, syndiquez-vous...**